

**Zeitschrift:** Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

**Band:** 23 (1923)

## Bibliographie

**Autor:** [s.n.]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Corpus nummorum italicorum.* Vol. V. LOMBARDIA (Milano). Rome, 1914, in-4°, pl.

Id. Vol. VI. VENETO (Zecche minori). Dalmazia, Albania. Rome, 1922, in-4°, pl.

Id. Vol. VII. VENETO (Venezia. Parte I. Della origini à Marino Grimani). Rome, 1915, in-4°, pl.

Id. Vol. VIII. VENETO (Venezia. Parte II. Da Leonardo Donà alla chiusura della Zecca). Rome, 1917, in-4°, pl.

La voilà donc fort avancée, cette belle publication qui rend et rendra longtemps encore de si grands services aux travailleurs.

On ne saurait demander à un corpus d'avoir en tous temps la même valeur scientifique. Il est forcément destiné à vieillir. Chaque année qui s'écoule amène avec elle son contingent de découvertes et de travaux qui modifient les faits acquis et transforment les points de vue. Il faut alors avoir recours à des suppléments où se trouvent confirmés les faits anciens non encore signalés, ainsi que les découvertes toutes modernes.

Lorsque les éditeurs du *C. N. I.*, après avoir achevé leur œuvre, jugeront à propos de faire paraître un supplément, nous nous permettons d'espérer qu'ils ne se borneront pas seulement à relever dans la littérature numismatique tout ce qu'on a déjà signalé comme manquant au *Corpus*, mais qu'ils feront une enquête serrée auprès de tous les travailleurs, collectionneurs et administrateurs de musées, afin de réunir en une fois les multiples faits destinés à couronner leur utile entreprise.

Eug. D.

Aug. Okt. R. v. LŒHR. *Zum Korpus der deutschen Schaumünzen des Deutschen Vereines für Kunsthissenschaft.* Br. in-4° de 15 p. (*Num. Zeitschr.*, 50, 1917.)

Cette dissertation, dont l'annonce vient un peu tard par suite de circonstances regrettables, a été suggérée à son auteur par l'ouvrage

de Georg Buch : *Die deutschen Medailleure des XVI. Jahrhunderts.* Elle vise à établir définitivement que la médaille en général, et la médaille allemande en particulier, constituent bien une étude indispensable à l'histoire de la civilisation ; que cette production de la gravure renferme en elle-même une affirmation artistique, en même temps qu'elle s'adapte à l'expression des diverses circonstances, publiques ou privées, de l'existence humaine. E. L.

August Octav RITTER VON LÆHR. *Oesterreichs Münz- und Geldwesen unter der Regierung Maria Theresias.* Wien, 1918, Verlag von L. W. Seidel & Sohn, br. in-8° de 14 p. (Sonderabdruck v. *Oesterreich.*)

Le règne de Marie-Thérèse d'Autriche, si riche en événements politiques, et si remarquable par l'énergie que cette impératrice et reine déploya dans les affaires de son gouvernement, a marqué dans le domaine économique et monétaire par des réformes et des mesures dont les conséquences ont été heureuses pour la monarchie austro-hongroise. C'est ce que fait ressortir avec précision ce cahier 2 (1<sup>re</sup> année) de la revue *Oesterreich für Geschichte*, dont plusieurs études de divers écrivains sont également consacrées au règne, à la cour, aux mesures administratives et au testament de la grande impératrice d'Autriche. E. L.

Dr Gustav SCHÖTTLE. *Bilder aus der älteren Münz- und Geldgeschichte der Eidgenossen (Schaffhausen, Zürich, Schwyz).* Br. in-8° de 27 p. (Separat-Abdruck aus dem *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1918, n° 1.)

Cette brochure renferme une série de tableaux peignant le désordre, l'incurie et surtout l'incapacité des gouvernements de quelques cantons suisses en matière économique et monétaire, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est l'époque qui succède à la guerre de Trente-Ans, dont les conséquences se firent longuement et profondément sentir un peu partout en Europe, comme en Allemagne. En Suisse, un grand malaise social, dont la guerre des paysans est une grave manifestation, atteint les populations, qui deviennent les victimes des gouvernants, de l'égoïsme des fonctionnaires publics, ou simplement de l'inutilité de leurs efforts en vue de remédier aux plaies dont souffre la société.

Ce désordre, caractérisé entre autres par l'émission de monnaies de

mauvais aloi, circulant souvent, et de façon illicite, dans les contrées et les États étrangers à leur origine, est décrit soigneusement, au moyen de pièces d'archives dûment consultées en divers lieux, par notre honorable collègue de Tubingue.

E. L.

J. SCHÜEPP. *Neue Beiträge zur Schweiz. Münz- und Währungsgeschichte 1850-1918. Die Prägetafeln des lateinischen Münzbundes und die eidgenössische Währung.* Frauenfeld, Huber & Cie, br. in-4° de 82 p. (Beilage zum Programm der Thurgauischen Kantonsschule, Schuljahr 1818-19.)

Nous avons précédemment annoncé ici (voir *Revue suisse de numismatique*, tome XX, 2<sup>e</sup> livraison, 1916), les publications de l'auteur relatives à l'histoire monétaire de la Confédération suisse dès l'année 1700. Ces études, commençant par les espèces inférieures (I<sup>re</sup> partie), se poursuivant par les espèces de plus grande valeur (II<sup>e</sup> partie), en arrivent, dans la présente brochure, à un examen détaillé des frappes fédérales dès l'introduction du système français jusqu'en 1918, et retiennent le lecteur sur le sujet, à la fois important pour notre pays et si intéressant par sa portée internationale, de la Convention monétaire latine, conclue en 1865, et souvent modifiée dès lors.

Etant donnés les copieux renseignements que renferment les quinze chapitres de cet important travail, renseignements qui reposent sur des données et des chiffres officiels très nombreux et difficiles à résumer, nous en sommes réduit à renvoyer le lecteur à la consultation de chaque chapitre et de ses subdivisions, dont il retirera, nous en sommes sûr, le plus grand profit.

E. L.

*Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances. Vingtième année. Opérations de 1915 et 1916.* Paris, 1920, vol. in-8° de 383 p. avec 4 pl.

Aucun de ceux que le sujet intéresse ne devrait ignorer que l'administration française des monnaies et médailles est tenue d'adresser au ministre des finances un rapport annuel sur les opérations monétaires, la production et l'emploi de métaux précieux, leur importation et leur exportation tant en France que dans les principaux pays du monde.

Par suite du désarroi causé par la guerre qui sévissait alors sur une grande partie de l'Europe, ces rapports ont du retard. Celui que nous annonçons ici, paru en 1920, concerne les années 1915-1916.

Alors que les renseignements qu'il donne sur les pays formant

l'Union monétaire latine sont complets, les statistiques relatives à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie, à la Bulgarie, à la Turquie, ne sont que la réimpression d'informations parues dans les journaux de ces divers pays. Quant aux statistiques se rapportant à l'Espagne, au Monténégro, à la Roumanie et à la Russie, elles font totalement défaut.

L'historien, comme le numismate ou l'économiste, qui voudra s'occuper de l'époque tragique que le monde vient de traverser, devra avoir recours à la source intarissable qu'est ce rapport. Il le renseignera exactement sur les difficultés monétaires auxquelles les autorités ont dû faire face tant dans les pays belligérants que dans ceux qui avaient le bonheur de n'en pas être, mais qui eux aussi subirent les contre-coups du désastre.

L'illustration du volume comprend quatre planches reproduisant neuf plaquettes ou médailles dont l'Administration des monnaies s'est assurée la propriété contre un paiement de droit d'auteur. Elles sont dues au burin de C. Prud'homme, Boisseau, Baudichon, Legastelois, Desvignes, Dujardin, Picaud, Aubé.

Nous n'étonnerons personne en disant que leur inspiration doit être cherchée dans les événements qui se déroulaient alors. H. C.

Nicolò PAPADOPOLI ALDOBRANDINI. *Il leone di San Marco. Pensieri ed osservazioni di un numismatico.* Venezia, 1921, br. in-8° de XIX et 21 pages avec 7 pl.

Notre défunt membre honoraire Nicolò Papadopoli a toujours marqué une vive prédilection pour tout ce qui se rapportait de près ou de loin à la numismatique de sa ville natale. Son premier travail, paru en 1876, lui était déjà consacré et le dernier, publié par les soins de M. Joseph Castellani, est celui dont nous nous occupons ici.

En étudiant le lion de Venise figuré sur différents monuments monnaies, sceaux, peintures, l'auteur conclut que cette représentation n'est autre que le lion de saint Marc l'Évangéliste.

L'examen des sept belles planches qui illustrent cette notice démontre que le lion ailé et nimbé a continuellement changé d'aspect suivant le sentiment des artistes qui le représentaient et l'époque où ils vivaient ; on reste frappé de l'apparence humaine qu'a toujours la tête.

Ce serait vers la fin du XIII<sup>e</sup>, ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle, que l'animal symbolique aurait pris la place du saint lui-même.

L'éditeur a fait précéder cette notice d'une biographie de l'auteur accompagnée d'un indice bibliographique. I. R.

Adrien BLANCHET. *Remarques sur le système monétaire de saint Louis.*

Paris, A. Picard, 82, rue Bonaparte, br. in-8° de 8 p. (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1921, p. 202.)

Ces remarques tendent à démontrer que la pièce d'or ou écu d'or de saint Louis et le gros d'argent, créé par le même monarque, étaient en relation duodécimale. Le gros tournois, dont la création est de 1266, devait valoir 12 deniers tournois. Cette pièce d'argent portait, sur le pourtour du flan, douze fleurs de lis indiquant sa valeur. Or, M. Blanchet estime que la pièce d'or de saint Louis, par l'intention manifeste de ce prince d'instituer pour ses monnaies le système duodécimal, fut frappée avec la valeur de 12 gros, le gros valant 12 deniers. A l'appui de cette affirmation l'auteur trouve d'abord dans l'histoire monétaire de l'Empire romain, sous Néron, Dioclétien et Caracalla, une série d'antécédents qui établit, pour les monnaies romaines, la subdivision duodécimale et ensuite, sous Constantin, la création d'une nouvelle pièce d'argent, le *miliarense*, du même poids que le *solidus aureus* et valant  $\frac{1}{12}$  de celui-ci. D'autre part, le *miliarense* valait le double de la *siliqua*, dont vingt-quatre unités équivalaient à un *solidus*. Cette subordination à base duodécimale s'est continuée chez les Francs et à l'époque carolingienne. Le *sou* de 12 deniers, devenu monnaie de compte au XIII<sup>e</sup> siècle, fut transformé par saint Louis en monnaie réelle, le gros tournois en argent valant 12 deniers et étant théoriquement du même poids que la pièce d'or d'une valeur douze fois supérieure.

Ce rapport de l'argent à l'or est confirmé par une ordonnance royale de 1269, conforme d'ailleurs à un passage de l'édit de Pîtres (864), qui fixait à douze livres de deniers d'argent pur le prix d'une livre d'or le plus pur.

E. L.

D<sup>r</sup> Edmond HOLLANDE. *Notes sur un petit trésor de monnaies savoyardes et autres trouvées à Chambéry le 17 août 1922.* Chambéry, 1922, br. in-8° de 12 p. avec 1 pl.

C'est bien de notes dont il s'agit ici, car si l'auteur relate les circonstances qui amenèrent la découverte de ce trésor, s'il échafaude des hypothèses fort ingénieuses sur son lointain possesseur et s'il retrace les événements qui forcèrent peut-être celui-ci à cacher sa fortune, il ne paraît pas avoir visé à cataloguer et à décrire d'une façon précise les pièces qui la composaient.

Bien qu'enfoui sur terre de Savoie, le trésor ne contenait que peu de monnaies savoyardes, mais parmi celles-ci se trouvaient des pièces de choix. A signaler particulièrement un florin d'or de Louis d'Achaïe (1402-1418), qui semble inédit, et un florin d'or, jusqu'ici inconnu et que M. Cl. Côte, l'heureux acquéreur d'une partie du trésor, décrit comme étant d'Amédée VII. (Voir *Revue numismatique*, 1923, p. 61, pl. IV, n° 3.)

M. Eug. Demole, notre président, n'a pas eu de peine à restituer cette pièce à Amédée VIII.

Comme la rectification fera l'objet d'une note dans la *Revue numismatique*, nous ne nous y attarderons pas.

La plus ancienne des pièces exhumées remonte à 1270 environ et la plus récente serait — si nous en croyons l'auteur de la brochure — un peu postérieure à 1422.

M. Côte, s'appuyant sur la présence dans le trésor d'une pièce de Charles II de Lorraine, assigne à son enfouissement l'année 1545 environ.

Cette différence d'appréciation indiquerait — à elle seule — que l'étude de cette précieuse trouvaille n'a pas été faite avec toute l'attention désirable.

H. C.

*Musée national suisse à Zurich. XXX<sup>e</sup> Rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé au nom de la Commission, 1921. Zurich, 1922, br. in-8° de 32 p. avec 4 pl.*

Ce rapport est modeste si on le compare à ceux qui l'ont précédé. Cela est compréhensible, car à mesure que les collections augmentent, les occasions d'achat diminuent. De plus, par une sage économie qu'on ne saurait qu'approuver, les autorités du Musée n'ont pas jugé bon de donner à ce document plus d'étendue qu'il n'était nécessaire.

Tel qu'il est, cependant, la lecture en est instructive et les plus difficiles trouveront certainement quelque chose à y glaner.

Les quatre planches habituelles représentent un superbe vitrail du XVI<sup>e</sup> siècle aux armes de Glaris ; une série d'épées du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, un buffet du début de la Renaissance et un meuble à deux corps provenant de la Suisse occidentale, peut-être du Valais. La description de ces deux chefs-d'œuvre de menuiserie sert d'introduction à quelques pages qui ne sont point inopportunnes sur l'histoire de l'ébénisterie en Suisse ; leur auteur regretté, à ce propos, qu'il n'existe aucun catalogue des nombreux meubles conservés soit dans nos musées, soit dans les collections privées.

La collection de numismatique s'est augmentée de cent quatre-vingt-neuf pièces; parmi celles-ci sont à signaler deux dickens de Nicolas et de Matthieu Schiner, de Sion; un dicken de Fribourg au buste de saint Nicolas, du début du XVI<sup>e</sup> siècle; un thaler de Jean Fluri V, évêque de Coire, de 1625; un double gros d'Aimon de Montfaucon, évêque de Lausanne, etc., etc.

Le rapport débute par quelques lignes de regrets consacrées à la mémoire d'Alfred Cartier, l'érudit directeur du Musée d'art et d'histoire de Genève et membre de la Commission du Musée national de Zurich.

H. C.

Emile VUARNET. *Etude de monnaies gauloises d'après les citations d'auteurs de l'antiquité*. Thonon, 1922, br. in-8°, vign.

L'auteur cite plusieurs passages de classiques : Cicéron, Horace, Jules César, Manilius, d'autres encore, qui parlent de constellations, et il cherche à établir une corrélation entre les figures que semblent offrir ces constellations et les types de certaines monnaies gauloises.

Ainsi qu'on l'a déjà dit à l'auteur<sup>1</sup>, « la thèse des interprétations astronomiques est, à tort ou à raison, tout à fait discredited dans la science, pour le moment », et, sans vouloir le décourager de ses recherches, il semble certain que la plus grande circonspection doit présider à de tels rapprochements, qui devraient du reste être étendus à d'autres objets que les monnaies provenant de l'art gaulois.

Eug. D.

Adrien BLANCHET. *Monnaies gauloises inédites ou peu connues*. Paris, 1922, in-8°, pl. (Extr. de la *Revue numismatique*, 1922, pp. 121-135 et pl. VIII.)

L'auteur commence son mémoire par ces mots : « La numismatique gauloise est déjà parvenue à un point de son développement assez avancé pour que nous devions songer à préparer un *Corpus* des documents sur lesquels elle s'appuie. Si nous ne réalisons pas cette œuvre, une autre génération la mènera à bien; et si l'espoir de bâtir doit être reculé vers un avenir encore éloigné, où les conditions de réalisation seront plus favorables, du moins nous devons ramasser sur la vieille terre de Gaule tous les matériaux de l'édition futur. »

<sup>1</sup> Emile Vuarnet, *op. cit.*, préface.

L'auteur présente alors et étudie seize monnaies gauloises de divers métaux trouvées en Auvergne, puis dans les départements de Dordogne, Haute-Loire, Indre, Creuse, Pas-de-Calais, Vosges, Nord, Eure, Meurthe-et-Moselle et Bas-Rhin.

Cette contribution à l'étude de la numismatique gauloise, qui vient après tant d'autres apportées par l'auteur, évoque en effet la création d'un *Corpus*, dont l'auteur a du reste déjà jeté les bases par son beau *Traité de numismatique gauloise*, paru en 1905. Ce serait, à mon avis, une erreur de vouloir confier à la génération future, ou à des temps plus reculés, l'établissement d'une telle encyclopédie, car ce serait méconnaître les bienfaits qui s'y trouvent attachés pour le développement de la science. La création d'un *Corpus* est, en effet, un merveilleux stimulant pour faire apparaître, soit des documents nouveaux, soit les travaux qui en découlent.

Eug. D.

J. GRUAZ. *Le trésor d'Hermenches et les temps carolingiens*. Lausanne, 1922, in-8, vign. (Extr. de la *Revue historique vaudoise*, juillet 1922, p. 193-212.)

Au mois de décembre 1921, en fouillant un terrain près d'Hermenches (Vaud), un coup de pioche vint briser, à 80 centimètres au dessous du sol, un vase massif, en pierre ollaire, renfermant environ trois cent trente deniers carolingiens.

A part deux deniers de Venise (*Corpus*, vol. VII, *Veneto*, p. 7, n°s 1 et 4, var.) toutes les pièces du trésor d'Hermenches sont de même type. Au droit HLVDOVVICVS IMPERATOR avec le temple d'un style excellent et au revers XPIANA RELIGIO avec la croix cantonnée de quatre points.

Il s'agit, très probablement, de deniers frappés par Louis II, roi d'Italie, petit-fils de Louis le Débonnaire. M. Gruaz estime que c'est à Milan que furent frappées les pièces sans désignation d'atelier, mais la question est loin d'être résolue.

L'auteur rappelle toutes les vicissitudes de l'empire de Charlemagne après la mort de Louis le Débonnaire. Il cherche, et sans doute avec raison, à prouver que le trésor d'Hermenches a pu être enfoui du temps de Louis II, roi d'Italie, lors de la prise d'armes provoquée en Transjurane par ce prince pour combattre Hucbert, ex-beau-frère de Lothaire II.

Ce qui fait l'intérêt de la trouvaille d'Hermenches, enfouie en plein diocèse de Lausanne, c'est que les pièces qui la constituent, frappées

avant le monnayage de l'abbaye de Saint-Maurice et ceux des évêchés de Lausanne et de Genève, mais à un type excellent, semblent leur avoir servi de modèle.

L'auteur me permettra bien de lui signaler quelques lacunes dans la partie bibliographique de son mémoire. Il omet, par exemple, de signaler le recueil dans lequel se trouvent décrites les pièces vénitiennes du trésor; en outre, il ne donne pas les titres exacts et complets des mémoires qu'il cite (Morel-Fatio, Dr Ladé, etc.), si bien que le lecteur non averti peut se trouver dans l'hésitation pour se les procurer. Malgré ces légères critiques, l'étude de M. J. Gruaz n'en demeure pas moins fort intéressante pour la numismatique des ateliers romands du moyen âge.

Eug. D.

CATALOGUE DES MONNAIES FRANÇAISES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — LES MONNAIES CAPÉTIENNES OU ROYALES FRANÇAISES. — 1<sup>re</sup> section : *De Hugues Capet à la réforme de Saint Louis*, par A. DIEUDONNÉ, conservateur-adjoint au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Paris, 1923, gr. in-8, pl.

Les monnaies capétiennes (monnaies royales françaises) sont divisées en trois sections : époque du denier (987-1266); époque du gros (1266-1513); époque de la pièce lourde d'argent (1513-1793). Le présent volume traite des monnaies de la première section.

Dès le x<sup>e</sup> siècle, les monnaies carolingiennes, quoique portant le nom et le titre du roi, ne méritent plus le nom de monnaies royales. Ce ne sont plus des monnaies émises en vertu d'un ordre royal et dont le produit serait versé régulièrement au trésor.

Des établissements religieux, qui avaient la délégation de la frappe, reçurent à titre d'aumône la concession des bénéfices et ces concessions se transformèrent en droit; les comtes, à qui était dévolue la surveillance des ateliers monétaires, traitèrent cette fonction comme un fief: ils en firent leur propriété, ils réglèrent à leur gré les émissions et mirent la main sur les revenus du monnayage, en attendant que l'occasion favorable leur permit de substituer leur nom à celui du roi sur les espèces.

Le premier qui franchit ce pas, après le duc de Normandie, fut le descendant de Robert le Fort qui portait le titre de « duc des Francs » et qui possédait par voie d'héritage le comté de Paris. Ce qu'on a appelé le « duché de France » n'existe pas en réalité. On donnait le nom de *Francia* à cette époque aux pays situés au nord de la Seine et de la Marne, c'est-à-dire entre Seine et Meuse; or les ducs des

Francs furent appelés à commander entre Seine et Loire ; c'est cette région dite Neustrie ou Transséquanie, qu'ils furent chargés de défendre contre les invasions des Normands, et le titre qu'ils reçurent à cet effet de « ducs des Francs » n'était autre chose qu'une dignité militaire, sans rapport avec les divisions territoriales, ce qui équivaudrait à peu près aujourd'hui, selon M. Barthélémy, au titre de « maréchal de France ».

Si ce n'était comme titulaire d'un duché de France inexistant, était-ce donc comme comte de Paris, de Senlis et comme abbé de Saint-Denis, que Hugues le Grand (Hugues Capet), avant sa royauté, substitua son nom sur la monnaie de Paris, à celui du roi ? La charge de *dux Francorum* impliquait pour le personnage qui en était revêtu l'hégémonie sur tout l'ensemble du royaume ; le duc d'Aquitaine, le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne, le duc de Normandie même, passaient pour ses inférieurs ; le duc des Francs était le régent du royaume. Dans ces conditions, on peut croire que Hugues, en substituant son nom et son titre au nom et au titre du roi sur la monnaie, se considérait comme le lieutenant de celui-ci. Le duc des Francs étant arrivé au trône se trouva désigné pour faire revivre les droits régaliens au profit de sa dynastie, mais il ne devait y réussir que beaucoup plus tard.

Le titre de *rex* placé sur les monnaies ne suffit pas encore pour que le monnayage royal ait reparu, mais ces monnaies font au monnayage royal proprement dit une introduction nécessaire. Pour leur conserver leur caractère local, l'auteur les a groupées par villes et il a subordonné à l'ordre des villes celui des princes régnants. La période A va de Hugues Capet jusqu'à la première partie de celui de Philippe-Auguste. La seconde période B comprend le parisus royal et le tournoi royal jusqu'à la création du gros par saint Louis. L'auteur consacre tout un chapitre aux caractères extérieurs de la monnaie : modules, poids et titres, types et légendes, puis vient le catalogue proprement dit qui comprend trois cent soixante-douze numéros.

Par ses précédentes publications l'auteur s'est acquis une légitime réputation en tout ce qui touche aux monnaies royales de France. L'ouvrage capital qu'il nous donne aujourd'hui est une suite naturelle aux belles publications de M. Maurice Prou sur les monnaies mérovingiennes (1892) et carolingiennes (1896) conservées au Cabinet de France ; l'accueil qui est réservé aux monnaies capétiennes ne saurait être douteux, et nous en félicitons sincèrement l'auteur. Eug. D.

E. HAHN. *Lira moceniga coniata a Bellinzona* (Extr. de la *Rivista italiana di numismatica*, Milan-Varese, fasc. I et II, in-8° vign.)

M. Emile Hahn a trouvé au monastère de Einsiedeln, canton de Schwyz, une pièce d'argent dont voici la description :

· VRANIE · ET · VNDERVALD ·

Ecu parti d'Uri et d'Unterwald, surmonté de l'aigle éployé et couronné.

R) ♫ SANCTVS · MARTINVS · EPISCOPVS

Saint-Martin à cheval, à droite, coupant de l'épée son manteau pour en faire don à un jeune mendiant qui le précède. Ligne d'exergue en dessous de laquelle se trouve la *biscia* des Sforza, accompagnée de 15-06.

Diam. 33<sup>mm</sup>,44 — Poids 7<sup>grm</sup>,57 — Titre, environ 930-940. Bonne conservation. Par le poids, cette pièce diffère de toutes celles frappées à Bellinzone. Elle peut être rapprochée de celle décrite et figurée dans le *Corpus nummorum italicorum*, t. IV, p. 24, n° 3 et table suppl. I, n° 2. Cette pièce, appelée demi-teston, présente un droit fort semblable à celui de la pièce conservée à Einsiedeln, mais elle pèse juste la moitié, soit 3<sup>grm</sup>,74.

Si on se reporte aux pièces d'argent frappées à Venise à cette époque, on y trouve la *lira moceniga*, créée par Pierre Mocenigo (1474-1476), dont le poids était de 6<sup>grm</sup>,50 et qui fut imitée dans plusieurs ateliers de l'Italie septentrionale, puis la demi-lire, appelée *marcello*, créée par Nicolas Marcello (1473-1474) et pesant la moitié, soit 3<sup>grm</sup>,25. Cette demi-lire se trouvait parfois tarifée en Suisse sous le nom de *marcellen*.

M. Hahn cherche à opérer un rapprochement entre la *lira moceniga* de Venise et la pièce conservée à Einsiedeln, comme aussi entre la *demi-lire Marcello* de Venise et la pièce décrite dans le *Corpus* sous le nom de demi-teston. Les administrateurs de la Monnaie de Bellinzona se sont probablement trouvés contraints d'agir de la sorte pour satisfaire aux exigences du marché où les livres et les demi-livres étaient tarifées, et aussi pour posséder un équivalent du *grossone* milanais de 12 à 15 soldi.

L'hypothèse est intéressante et il semble bien résulter des poids qu'effectivement les deux pièces de Bellinzona pouvaient circuler avec des valeurs doubles l'une de l'autre, mais pour prouver qu'elles n'appartenaient pas aux subdivisions du thaler, il serait bon de pouvoir s'appuyer sur un texte qui seul viendrait trancher la question.

Eug. D.

ARÉTHUSE<sup>1</sup>. *Revue trimestrielle dirigée par Jean Babelon et Pierre d'Espezel, du Cabinet des Médailles.*

En annonçant cette nouvelle publication, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire quelques passages de l'avant-propos du premier fascicule paru en octobre 1923 :

« Le nombre des revues bien rédigées et parfois luxueusement éditées consacrées à l'archéologie et aux beaux-arts est assez grand aujourd'hui pour que l'on puisse s'étonner de leur voir naître une nouvelle émule. Pourtant, si parfaitement adaptés qu'ils soient à leur objet, les différents recueils qui traitent de ces matières laissent libre, semble-t-il, une place que la présente publication espère tenir.

« Les uns, s'adressant au public le plus étendu, s'intéressent à tous les arts, sans exclure aucune époque ni aucune région. Les autres, destinés aux spécialistes, ont pour champ une partie étroitement circonscrite de l'archéologie, dont ils scrutent avec minutie les détails... D'autre part, il n'existe plus aucun organe consacré aux arts mineurs...

« Que restait-il donc à tenter ? Créer un recueil consacré à l'étude des médailles, des plaquettes, des monnaies, des sceaux, des pierres gravées... des bronzes, des ivoires, des bijoux ou des vases des époques anciennes ; y publier des articles dus aux plumes les plus autorisées... qui, observant une parfaite tenue scientifique, seraient néanmoins accessibles à d'autres qu'aux purs spécialistes ; les illustrer de bonnes et nombreuses reproductions ; enfin y faire place à l'Orient et à l'Extrême-Orient à côté de l'antiquité classique. Tel est le plan d'Aréthuse... »

Sommaire du premier fascicule : *Chronique*. — *Texte : Aréthuse.* E. Babelon. — *Le portrait d'un magistrat romain sur une monnaie de Priène*. G.-F. Hill. — *L'Ecole des médailleurs de Mantoue à la fin du XVe siècle*. H.-C. Gallois. — *Une statuette sassanide au Musée du Louvre*. Aréthuse. — *Réflexions à propos de la Médaille de guerre*. — *La Galerie d'Aréthuse*. Eric Maclagan. — Ivoires faux fabriqués à Milan au début du xix<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Editeur : J. Florange, Paris, 17, rue de la Banque. Abonnement : France et colonies, un an, 20 francs ; étranger, 25 francs.